



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Département de l'environnement

*La Ministre de l'Environnement,*

Vu les articles 2, 34, 35 et 37 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 novembre 2009 portant désignation des zones spéciales de conservation ;

Vu la décision du Gouvernement en conseil du 13 janvier 2017 relative au plan national concernant la protection de la nature 2017 - 2021 et ayant trait à sa première partie intitulée « Stratégie nationale Biodiversité » ;

Vu le plan de gestion pour parties des districts hydrographiques internationaux du Rhin et de la Meuse situées sur le territoire luxembourgeois ainsi que du programme de mesures y afférent tel qu'approuvés par le Gouvernement en conseil en date du 16 mars 2018 ;

Vu le plan de gestion des risques d'inondation du Grand-Duché de Luxembourg tel qu'approuvés par le Gouvernement en conseil en date du 16 mars 2018 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur pour la protection de la nature et des ressources naturelles ;

**Arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Est arrêté le plan de gestion « Capellen - Aire de service » concernant la zone spéciale de conservation « Capellen – Aire de service et Schultzbech », codée LU0001055, qui figure en annexe.

**Art. 2.** Le présent arrêté, ainsi que le plan visé à l'article 1<sup>er</sup> et ses annexes seront publiés au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg et sur un site électronique installé à cet effet.

Luxembourg, le **11 OCT. 2018**



Carole DIESCHBOURG  
Ministre de l'Environnement

**Annexe I**

**Plan de gestion Natura 2000 « Capellen - Aire de service » relatif à la zone spéciale de conservation  
« Capellen - Aire de service et Schultzbech » LU0001055**

Période 2018-2027

Version 1.1

# Plan de Gestion Natura 2000

LU0001055 «Capellen Aire de service et Schultzbech»



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



## 1 Cadre et période de validité du plan de gestion

Le présent plan de gestion concerne la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Capellen – Aire de service et Schultzbech » (LU0001055). Il précise les objectifs de conservation à long terme, identifie et hiérarchise des zonages à enjeux spécifiques. Les pressions, risques et menaces principaux, susceptibles d'affecter les objectifs de conservation de la zone y sont repris. Ce plan retient des objectifs opérationnels déclinés en mesures quantifiées pour une durée de 10 ans (2018-2027). Dans ce qui suit, le « site » désigne la surface couverte par le présent plan de gestion.

Code	Nom	Type	ha
LU0001055	Capellen – Aire de service et Schultzbech	ZSC	3,25
<b>Total</b>			<b>3,25 ha</b>

## 2 Description du site et intérêts principaux

Le site, d'une surface de 3,25 ha, est partagé en deux sous-zones. L'une d'entre elles se trouve aux abords de l'aire de service près de Capellen en direction d'Arlon, tandis que l'autre sous-zone correspond à une prairie de fauche aux abords d'une chênaie près du lieu-dit 'Schiltzenheck'.

Le substrat géologique du site est formé par des marnes et calcaires de Strassen du Sinémurien inférieur. Le site est occupé par des terres agricoles exploitées comme prairies permanentes.

Près de l'aire de service, la prairie à molinie est entourée d'une très belle prairie maigre de fauche.

### 3 Evaluation de l'état de conservation des habitats

#### a) Habitats

Habitats communautaires et biotopes nationaux du milieu ouvert		Surface (ha)	Etat de conservation			
			Au niveau du site			Au niveau national
Code	Nom		A	B	C	
<b>6410</b>	Prairies à Molinie	0,04			100%	U2
<b>6510</b>	Prairies maigres de fauche	1,93	42%	58%		U2
<b>BK04</b>	Magnocaricae	0,07			100%	

A : très bon ; B : bon à moyen ; C : médiocre à mauvais

FV : favorable ; U1 : non favorable inadéquat ; U2 : non favorable mauvais ; XX : inconnu

## 4 Objectifs à long terme

Les objectifs à long terme se réfèrent à une période de 30 ans.

<b>Priorité (PR)</b> Enjeu de l'habitat/espèce pour le site: A – très haute B – haute C – moindre D – indicateur ( ) – actuellement non présent/confirmé, mais à restaurer à long terme	<b>Potentiel de développement (PD)</b> A – maintien B – maintien et amélioration C – amélioration
	<b>Objectifs biologiques sur 30 ans (OB)</b>

### Objectifs à long terme « Prairies mésophiles »

- Maintien d'activités agricoles favorables à la biodiversité
- Amélioration de la qualité hydrique des prairies
- Entretien extensif par fauchage

Habitats et espèces	PR	PD	OB	Commentaires
6410 - Prairies à Molinie	B	B	0,1 ha	Maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la prairie à molinie
6510 - Prairies maigres de fauche	C	B	3 ha	Maintien dans un état de conservation favorable et restauration des prairies maigres de fauche

## 5 Pressions, risques et menaces

Le tableau suivant reprend les pressions, risques et menaces qui entraînent ou pourraient entraîner la détérioration d'habitats respectivement la perturbation d'espèces cibles.

Code	Pressions, risques et menaces sur les différents habitats du site LU0001055	Prairies mésophiles
A02.01	) Intensification des pratiques agricoles (engrais, pesticides, amendements, réensemencement des prairies et sursemis)	X
A02/ A02.03	) Changement des prairies en labour	X
A07	) Utilisation de biocides (herbicides, rodenticides, insecticides, fongicides), d'hormones et de produits chimiques ) Traitement chimique contre Rumex crispus et Rumex obtusifolius le long des cours d'eau et fossés drainants	X
D01	) Agrandissement ou création de nouveaux chemins	X
E03.04	) Stockage (ballots, fumier, silo)	X
E04	) Constructions (sauf abris légers agricoles ou forestiers)	X
H01.06	) Eaux insuffisamment épurées de l'aire de service	X
I01	) Espèces invasives, introduction d'espèces non indigènes	X
J02.07	) Curage/Drainage et entretien de drainages existants	X
K02	) Embroussaillage	X

## 6 Zonages et objectifs opérationnels

### a) Les zonages

Lors de l'élaboration du plan de gestion, différentes zones paysagères ont été identifiées. Ces zones sont définies par

- ) un voisinage de certains types d'habitats
- ) la présence d'espèces qui occupent des habitats similaires
- ) une exploitation ou une gestion comparable
- ) des menaces semblables
- ) un potentiel de développement analogue.

Pour l'ensemble des sites Natura 2000 au Luxembourg, ces zonages ont été subdivisés en 3 sous-zonages classés en priorités (ZX1 : très prioritaires, ZX2 : prioritaires et ZX3 : moins prioritaires) qui ont des objectifs semblables.

Ces zones définissent des entités paysagères pour lesquelles des objectifs à long terme (OLT) peuvent être formulés. Pour le site « Capellen - Aire de service », les zones suivantes ont été identifiées :

Zonages	Description
<b>ZPM2 (3,25ha)</b>	Prairies mésophiles (6410, 6510) <u>Objectif :</u> Restauration de biotopes et 100% extensification du site

## b) Les objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels se réfèrent à une période de 10 ans.

	<b>Objectifs opérationnels 2018-2027</b>	<b>Objectif</b>	<b>Priorité</b>
<b>Prairies</b>	<b>1.</b> Renouvellement des contrats biodiversité sur les prairies « 6410 », « 6510 » et « BK04 »	1,45 ha	1
	<b>2.</b> Débroussaillage (maintien de certains arbres) de jachère/friche et restauration de prairies « 6410 » ou « 6510 »	1,31 ha	2
	<b>3.</b> Sécurisation des nouveaux biotopes créés suite au débroussaillage par des contrats biodiversité	1,31 ha	2
	<b>4.</b> Réaménagement écologique du fossé drainant « Meneschbaach – Buchholzerwisen »	180 m	3

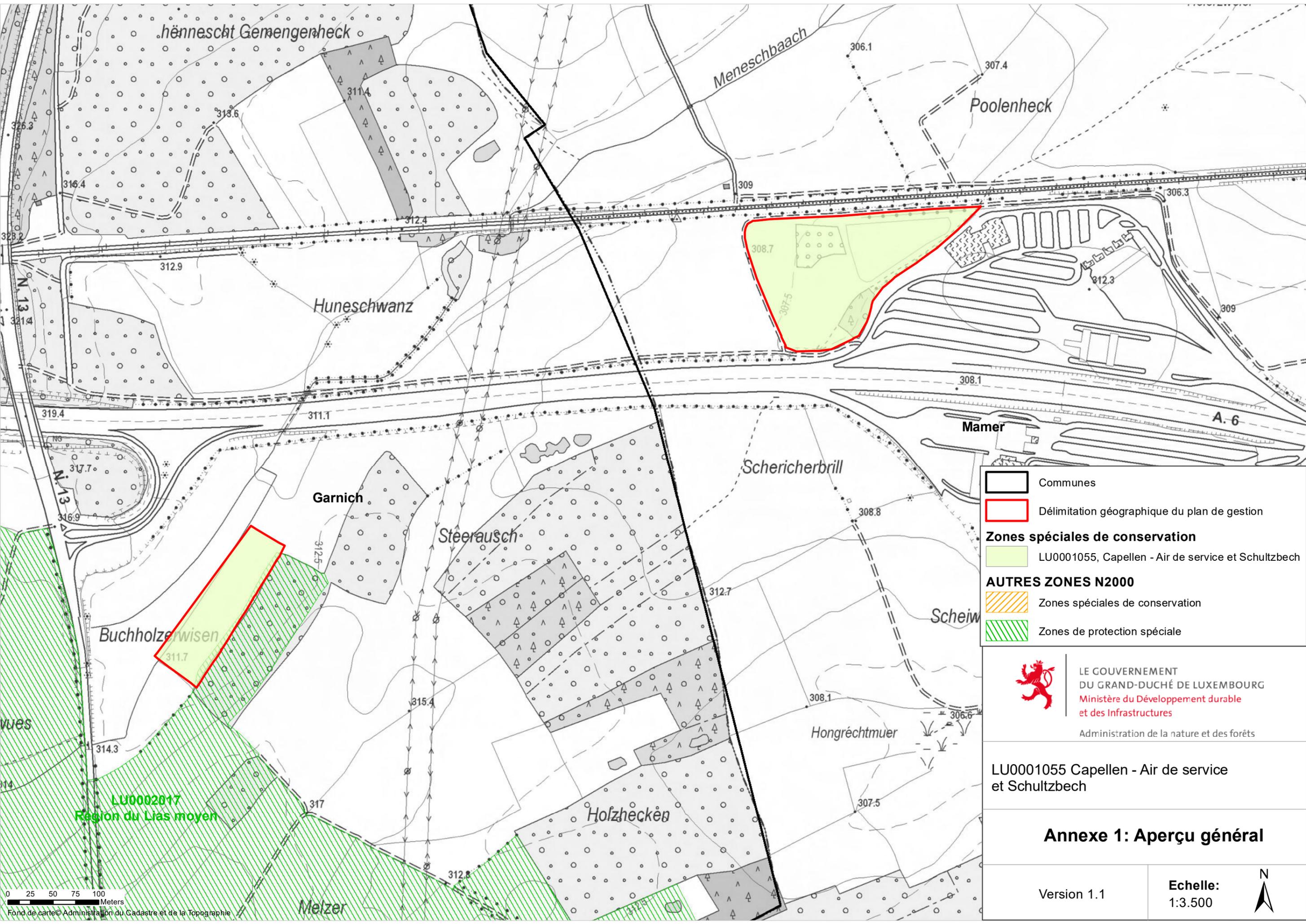
## **7 Annexes - Table des cartes**

**Annexe 1 « Aperçu général »**

**Annexe 2 « Habitats et biotopes »**

**Annexe 3 « Zonages »**

**Annexe 4 « Evaluation hydromorphologique »**

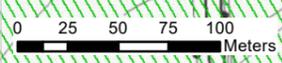


	Communes
	Délimitation géographique du plan de gestion
<b>Zones spéciales de conservation</b>	
	LU0001055, Capellen - Air de service et Schultzbech
<b>AUTRES ZONES N2000</b>	
	Zones spéciales de conservation
	Zones de protection spéciale

	LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
	Ministère du Développement durable et des Infrastructures
	Administration de la nature et des forêts

LU0001055 Capellen - Air de service  
et Schultzbech

## Annexe 1: Aperçu général

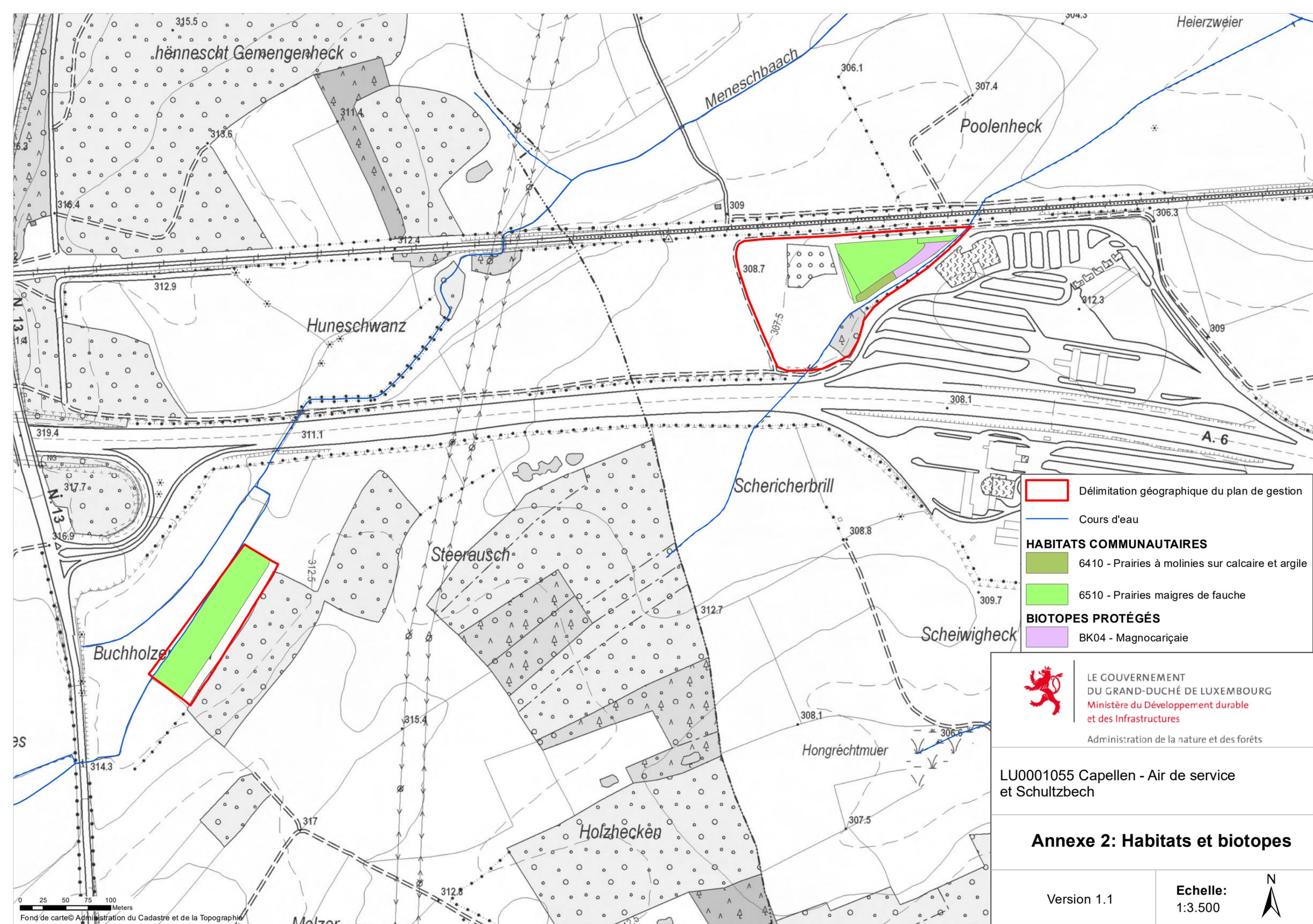


Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie

Version 1.1

Echelle:  
1:3.500





Délimitation géographique du plan de gestion  
 Cours d'eau  
**HABITATS COMMUNAUTAIRES**  
 6410 - Prairies à molinies sur calcaire et argile  
 6510 - Prairies maigres de fauche  
**BIOTOPES PROTÉGÉS**  
 BK04 - Magnocariçaie

LE GOUVERNEMENT  
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
 Ministère du Développement durable  
 et des Infrastructures  
 Administration de la nature et des forêts

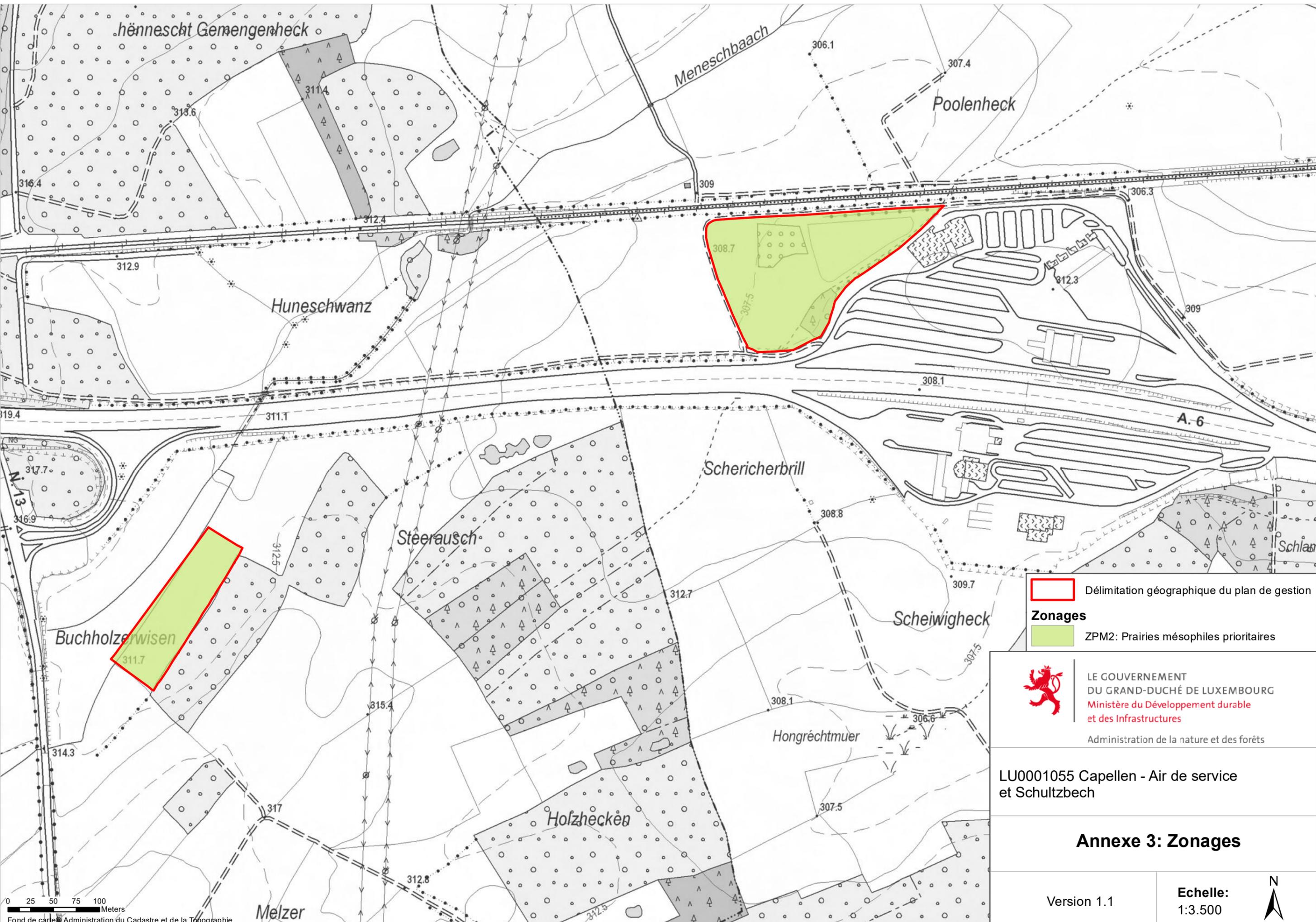
LU0001055 Capellen - Air de service  
 et Schultzbech

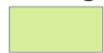
**Annexe 2: Habitats et biotopes**

Version 1.1

Echelle:  
 1:3.500





 Délimitation géographique du plan de gestion  
**Zonages**  
 ZPM2: Prairies mésophiles prioritaires

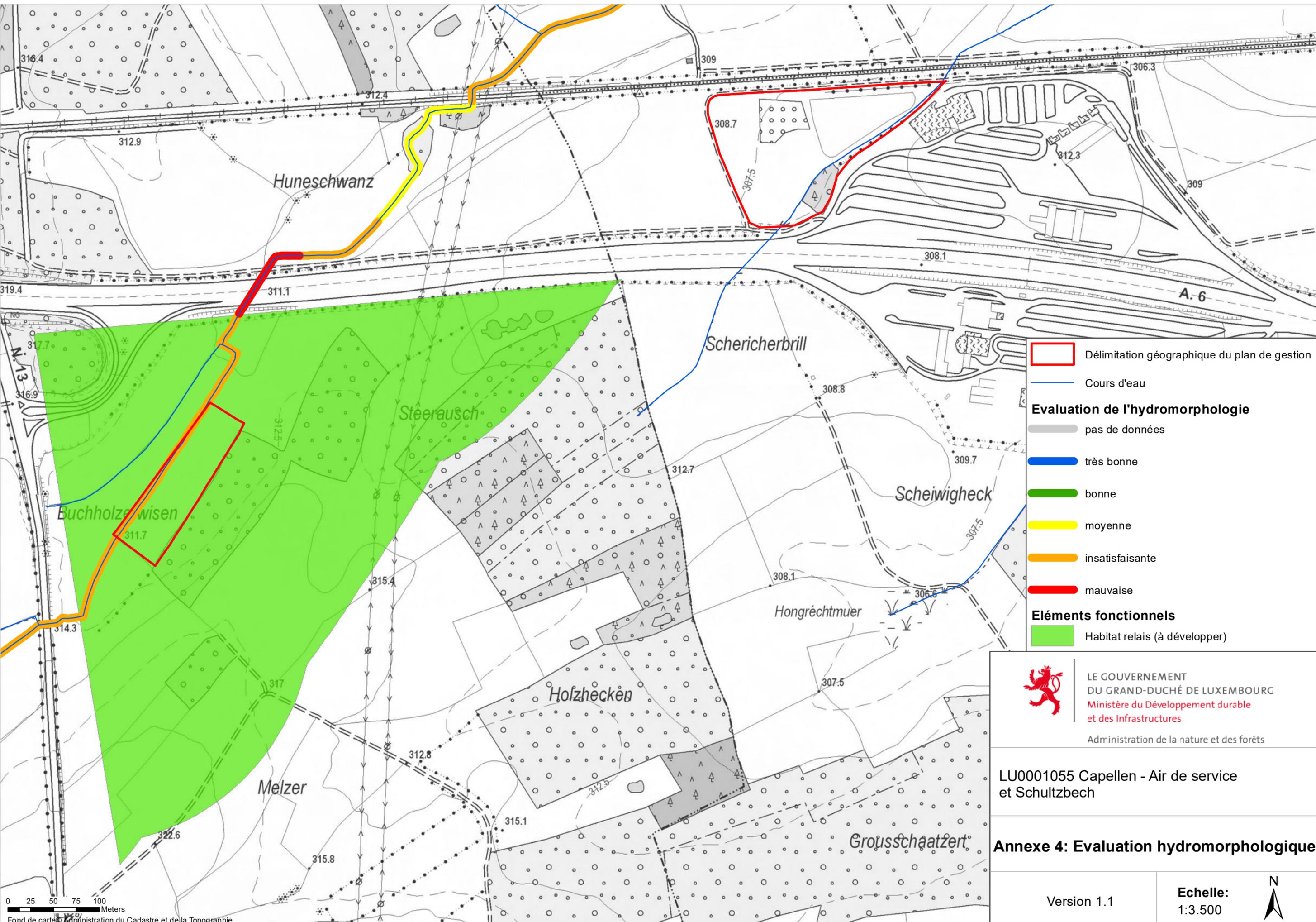

 LE GOUVERNEMENT  
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
 Ministère du Développement durable  
 et des Infrastructures  
 Administration de la nature et des forêts

LU0001055 Capellen - Air de service  
 et Schultzbech

### Annexe 3: Zonages

0 25 50 75 100 Meters  
 Fond de carte Administration du Cadastre et de la Topographie

Version 1.1  
 Echelle: 1:3.500  

**Délimitation géographique du plan de gestion**  
 Délimitation géographique du plan de gestion

**Cours d'eau**  
 Cours d'eau

**Evaluation de l'hydromorphologie**

- pas de données
- très bonne
- bonne
- moyenne
- insatisfaisante
- mauvaise

**Eléments fonctionnels**

- Habitat relais (à développer)



LE GOUVERNEMENT  
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
 Ministère du Développement durable  
 et des Infrastructures  
 Administration de la nature et des forêts

LU0001055 Capellen - Air de service  
 et Schultzbech

**Annexe 4: Evaluation hydromorphologique**

Version 1.1

Echelle:  
 1:3.500

